

PETITE GAZETTE

de DAMMARTIN et des ENVIRONS

PARAISANT TOUTS LES DIMANCHES

Les Abonnements partent du 1^{er} et du 15 de chaque mois et sont continués d'office, sans avis contraire

Seine-et-Marne et départements limitrophes	BUREAU ET RÉDACTION <i>Librairie E. LEMARIÉ</i> A DAMMARTIN-EN-GOËLE	Paris et les autres départements
Un an..... 3 fr.	ANNONCES la ligne. 20 cent.	Un an..... 3 fr. 50

ÉCHOS DE LA SEMAINE

26 Octobre — Les dépêches de Russie annoncent un mieux très sensible dans l'état du Tzar. On espère beaucoup dans l'entourage de l'auguste malade un rétablissement durable.

— On reçoit d'Allemagne la nouvelle de la démission du chancelier de l'empire, M. de Caprivi ainsi que celle du président du Conseil.

27 Octobre — Par suite d'une révolte survenue dans la nuit du 21 au 22 Octobre, aux Îles du Salut (Guyane) deux surveillants et un contre-maitre sont tués, ainsi que douze condamnés dont cinq anarchistes.

— Vote de la loi sur l'organisation du crédit agricole.

28 Octobre — Inauguration à Pau de la statue du Général Bosquet, sous la présidence du Général Mercier, ministre de la guerre et de M. Barthou, ministre des travaux publics.

— Le prince de Hohenlohe est nommé chancelier de l'empire d'Allemagne et Président du Conseil des Ministres.

— La cérémonie anniversaire des

combats du Bourget est célébrée avec une grande solennité par de nombreuses sociétés de Paris et de la région.

29 Octobre — Incident soulevé la Chambre à l'occasion du règlement définitif des budgets de 1889-90 et 91. Des irrégularités et des exagérations de dépenses sont signalées à la charge de M. Thévenet, ministre de la justice et du M. Favette, ancien chef de cabinet du ministre du Commerce, qui était alors M. Jules Roche.

— Une vieille rentière des environs de Beauvais est assassinée par des malfaiteurs qui, après l'avoir volée la pendent dans une étable afin de faire croire à un suicide.

30 Octobre — L'état de santé de l'empereur de Russie après avoir été des plus satisfaisants depuis quelques jours, s'aggrave subitement au point de laisser craindre un dénouement fatal à bref délai.

— La Chambre est appelée à se prononcer sur le cas de M. Mirman, ancien professeur, devenu député de Reims avant d'avoir rempli son engagement décennal, et appelé pour cette cause sous les drapeaux, en vertu de

la loi militaire. Après une très vive discussion, la Chambre décide que M. Mirman accomplira son service militaire sans cesser pour cela d'être député.

— Un rédacteur de la *Petite République* et le gérant, poursuivis devant le jury de la Seine pour la publication d'un article injurieux envers la magistrature, sont acquittés.

31 Octobre — Un officier de l'état-major général de l'armée se rend coupable d'un crime de lèse-patrie en donnant communication à des puissances rivales de documents importants concernant la défense nationale.

— L'*Intransigeant* poursuivi pour outrages à la magistrature est acquitté dans la personne de son gérant. Son directeur, Henri Rochefort est condamné par défaut à trois mois de prison et 500 francs d'amende.

— La cour d'assises de Saône-et-Loire condamne à mort le nommé Mazué, l'auteur du triple assassinat des bucherons de la forêt de Saint-Sarlin.

— La cour d'assises d'Alger condamne à mort les trois assassins du caporal de zouaves, Rouiller.

1^{er} Novembre. — Une dépêche de Livadia, annonce la mort d'Alexandre III, empereur de Russie. Cette douloureuse nouvelle cause une émotion profonde qui donne une idée de la confiance que la nation française avait placée en son puissant et sympathique allié.

CHRONIQUE LOCALE

DAMMARTIN

La fanfare municipale se dispose,

par suite du départ d'un de ses membres pour le service militaire, à fêter la Sainte Cécile samedi prochain, 10 novembre.

Le programme de cette fête patronale comprendra une messe en musique à 10 heures; concert dans la journée; le soir à 6 heures banquet suivi d'un bal brillant, à l'hôtel de la Grosse-Tête.

VILLENEUVE

Dans la nuit de dimanche dernier, le chauffeur de la râperie de Villeneuve chargé du service de la prise d'eau du marais, a été assailli par cinq individus qui ont tenté de l'assommer pour le voler. Fort heureusement, il parvint à s'échapper et à appeler au secours, si bien qu'après l'avoir poursuivi quelques centaines de mètres, ses agresseurs rebroussèrent chemin et disparurent sans qu'il eut été possible de retrouver leurs traces.

MOUSSY-LE-VIEUX

A tort ou à raison un certain M. D. demeurant à Moussy-le-Vieux passe pour ne pas être d'une tendresse exemplaire pour le beau sexe, si l'on en croit le récit de la dame Camus qui se plaint d'avoir été assaillie il y a quelques jours par cet homme terrible et d'avoir reçu, sans en connaître la raison, une volée de coups de poing sur la tête et de coups de sabots... autre part. On voit encore, paraît-il, sur le visage de la victime la trace des brutales caresses de son agresseur.

On s'attend à ce que des poursuites soient exercées contre ce redoutable bourreau des femmes.

CLAYE

Samedi dernier, vers deux heures après-midi, le nommé Ernest Lirol, garçon livreur de la maison Gatté et C^{ie} de Paris, qui suivait à pied sa voi-

ure chargée d'épicerie, se voyait injectivé, sur la route, entre Claye et Villeparisis, près de la ferme de Grosbois, par le conducteur d'une autre voiture, qui lui réclamait le libre passage de la route. Une discussion s'éleva entre les deux hommes, au cours de laquelle Lirol fut frappé à coups de manche de fouet, par son adversaire demeuré inconnu. La gendarmerie sur la plainte de Lirol, se mit à la recherche de son agresseur et parvint à le découvrir. C'est le nommé Alfred Gaudin, boucher à Livry. Il aura à répondre de sa brutale agression en police correctionnelle.

(Echo de la Brie)

MESNIL-AMELOT

Mademoiselle Rousseau, l'excellente directrice de l'école communale de filles du Mesnil-Amelot vient d'être appelée au poste de Jouy-sur-Morin, dans l'arrondissement de Coulommiers.

Ce départ inattendu produira une certaine émotion dans la commune du Mesnil où M^{lle} Rousseau avait conquis l'estime de la population entière.

Nous souhaitons la bienvenue à M^{lle} Kœl qui est appelée à remplacer M^{lle} Rousseau.

— Un habitant du Mesnil-Amelot, le sieur Aimé Geny, très âgé et malade, se voyant dans une position difficile, s'est pendu mardi dernier dans son domicile.

FAITS DIVERS

UNE CATASTROPHE PRÉVUE

Il s'agit de la déplorable catastrophe d'Appilly que M. de Janzé, député, prévoyait, en quelque sorte, il y a une vingtaine d'années, si l'on en juge par une note qu'on lit sous cette signature,

à la page 1157 du dictionnaire Larousse à l'article: *Chemin de fer*, au paragraphe intitulé: *Causes des accidents*.

Voici ce passage relevé par la *Libre Parole*:

« A la gare d'Appilly, sur la ligne de Saint-Quentin, il n'y a qu'un seul employé qui est à la fois chef de gare, aiguilleur, garde barrière, chargé du service télégraphique et homme d'équipe pour manœuvrer les wagons laissés en gare. »

Comme on le sait, les craintes de M. de Janzé ne se sont que trop réalisées.

ORIGINE DU JEU DE DOMINOS

On a attribué l'invention du jeu de dominos aux Chinois et aux Hébreux.

Un chercheur affirme que les inventeurs du jeu de dominos seraient les bénédictins du Mont-Cassin; et voici les curieux détails qu'il donne sur cette invention:

Deux religieux, à qui une longue retraite avait été imposée, imaginèrent de charmer les loisirs que leur laissaient les exercices de mortifications auxquels ils étaient soumis en se montrant, sans enfreindre les règles du silence, des pierres carrées marquées de différents points. Et d'après un ordre convenu, le gagnant prévenait l'autre en prononçant à demi-voix le premier verset des vêpres.

Ces deux religieux arrivaient de la sorte à perfectionner les séries de prières et à combiner les coups de telle manière que, leur retraite terminée, le jeu se répandit bientôt dans le couvent comme une récréation permise.

Peu de temps après, il fut connu dans la ville et rapidement devint populaire.

On réduisit le verset des vêpres à

un seul mot: *Domino!* qui baptisa le jeu lui-même.

LE LIVRET D'HYGIÈNE

A la suite d'une entente entre les directions de l'hygiène publique et de l'enseignement primaire, les préfets, paraît-il, sont invités à recommander aux municipalités des villes, principalement, la création d'un livret d'hygiène que devra posséder tout enfant, pour être admis à l'école primaire.

Ce livret contiendra un règlement sur la matière et sera visé par un médecin-inspecteur, qui mentionnera si l'enfant a été vacciné ou revacciné, son état de santé et les maladies qu'il aurait contractées antérieurement à son entrée à l'école.

Après une absence pour cause de maladie, l'enfant devra subir une visite médicale pour être admis de nouveau.

LE PORTRAIT DU NOUVEAU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

Des ordres vont être envoyés aux municipalités et aux diverses administrations, pour les prier de substituer le portrait du nouveau président de la République à celui de M. Carnot, qui est placé à la table d'honneur dans les cabinets des maires et des chefs de services.

La photographie de l'ancien président de la République doit faire place à celle de M. Casimir Perier, dont le modèle vient d'être officiellement choisi.

L'Est et le Nord

Nous recevons la note suivante comme réponse à l'article que nous avons reproduit la semaine dernière d'après notre confrère de *l'Éclair*:

La *Petite Gazette* du 28 octobre a reproduit, pour ses lecteurs, un article de *l'Éclair*, relatif au défaut de correspondances, à Mareuil et à La Ferté-Milon, entre les trains de la Compagnie de l'Est allant de Paris à Reims et vice-versa et ceux de la Compagnie du Nord, circulant sur les sections de Villers-Cotterets La Ferté-Milon et d'Ornoy-Mareuil-sur-Oucreq.

Ce manque de correspondances, dans les gares ci-dessus désignées a pour cause la rivalité des deux Compagnies exploitantes.

De ceci le doute n'est pas permis, la bougie étant bien allumée dans la lanterne de *l'Éclair* au moment où il a fait cette stupéfiante trouvaille. Dans une noyadeuse divagation sur le profond sans-gêne des compagnies vis-à-vis du public et les maigres traitements qu'elles allouent, la plupart du temps, à leurs employés desquels exigent un travail incessant de jour et souvent de nuit, sa lumière projette soudainement de vives étincelles et à leur lueur il découvre que que les compagnies se livrent à de mesquines rivalités sans le moindre souci des intérêts publics dont elles devraient se montrer les dispensatrices. Les Compagnies dispensatrices des intérêts publics! Cela fait rêver.

De ces rivalités il résulte, pour la ligne d'Ornoy à Mareuil qu'aucun train ne correspond avec ceux de la ligne de Paris à Reims par La Ferté-Milon uniquement parce que la compagnie de l'Est s'oppose à ce que celle du Nord rejoigne de Mareuil à la Ferté-Milon, la ligne Villers-Cotterets qui y aboutit, et s'y opposera tant que celle dernière refusera de payer à sa rivale une partie de la dépense que le tronçon compris entre Mareuil et La Ferté a nécessitée. La compagnie du Nord, dont l'avarice au dire de *l'Éclair*, est proverbiale, s'est dit: « Vous ne voulez pas que j'aille chez-vous, vous ne viendrez pas chez-moi ».

De là, rivalité, cause du défaut de correspondances.

Tout d'abord il n'est pas exact que la compagnie du Nord doit prendre à sa charge une part quelconque des dépenses de construction de la section de Mareuil à La Ferté. Cette section faisant partie de la nouvelle ligne de Paris à Reims, concédée à la compagnie de l'Est, devait être conduite aux frais exclusifs de cette compagnie, sans

aucune intervention de celle du Nord. Celle-ci dans le cas probable et prévu où elle créerait un service de trains circulaires ayant Compiègne pour point de départ et d'arrivée en passant par Ornoy, Mareuil, La Ferté-Milon et Villers-Cotterets, n'aura à payer à la compagnie de l'Est, pour l'usage d'un tronçon de Mareuil à La Ferté, qu'un droit de péage que les compagnies intéressées ont déjà fixé d'un commun accord.

En second lieu, on s'imagine difficilement que la compagnie de l'Est ne reçoive pas chez elle la compagnie du Nord, attendu que les trains de cette dernière viennent jusque dans les gares de Mareuil et de La Ferté appartenant à l'Est. Ces deux gares ont été construites par l'Est et à ses frais et pour leur usage, le Nord lui paie une redevance, tout comme un simple locataire paye à son propriétaire un loyer pour les lieux qu'il occupe. En ce qui concerne le Nord, il ne pouvait refuser de recevoir la compagnie de l'Est. Celle-ci, en effet n'avait pas à lui demander d'emprunter les sections de La Ferté-Milon à Villers-Cotterets, de Villers-Cotterets à Ornoy et d'Ornoy à Mareuil, dont la longueur total est de 58 kilomètres environ, pour transporter de La Ferté à Mareuil (6 kilomètres) les voyageurs venant des directions de Reims et de Château-Thierry.

Il reste donc établi que le Nord est reçu par l'Est dans les deux gares visées et il sera reçu sur la section de Mareuil et La Ferté lorsque les exigences du trafic l'amèneront à créer un service de trains circulaires. Nulle part n'apparaît entre les deux compagnies la rivalité à laquelle est attribué le manque de correspondances.

Cette absence de trains correspondant entre eux, à Mareuil, est très réelle et le public voyageur ne peut que la regretter.

On peut, toutefois, espérer que dans un avenir plus ou moins prochain, les relations entre les deux lignes seront améliorées progressivement et, selon les désirs de *l'Éclair*.

En vue de donner des correspondances directes aux trains venant d'Ornoy à Mareuil (21 kilomètres) avec ceux se dirigeant vers Meaux ou Reims, la compagnie du Nord ne pouvait désorganiser le service des trains de

Paris à Soissons, Laon et Hirson (197 kilom) organisation à laquelle les voyageurs sont habitués depuis de longues années et qui répond parfaitement à tous leurs besoins.

L'industrie fromagère dont *l'Éclair* défend les intérêts avec tant de sollicitude et dont moi, je ne voudrais médire, est évidemment très intéressante et mérite la peine d'être encouragée.

Mais le défaut de correspondance directe, à Mareuil n'empêche pas ses produits de pénétrer jusque sur le marché de Meaux. L'agriculture qui, dans le canton de Bets, a été florissante avant l'ouverture de la nouvelle ligne d'Ornoy à Mareuil, ne périlera pas par suite de l'organisation des trains sur cette ligne. En tout cas, l'arrêt d'une heure et même plus, imposé à Mareuil, aux fromages allant à Meaux, ne marquera pas l'arrêt dans la prospérité de l'agriculture des contrées desservies par la nouvelle ligne.

E. RECHAL.

Nous prenons bonne note de ces observations qui ne pourront que rassurer les populations industrielles et agricoles du pays Mullien.

LE VIN CHER

Un journal: *l'Estafette*, qu'on ne saurait, sans injustice, taxer d'opposition s'exprime en ces termes au sujet du vote de la loi sur les raisins secs:

Il s'agissait, dans la séance à la Chambre, de savoir si, en portant à 25 francs les droits sur les raisins secs, on n'aurait pas atteint gravement le commerce français dans son trafic avec l'étranger, et non moins douloureusement les classes pauvres dans leur alimentation. Sur l'insistance du chef des protectionnistes à outrance, ce droit de 25 francs a été voté, la vie commerciale de nos ports en sera ralentie, les pauvres gens en boiront de l'eau faute de pouvoir payer le vin au prix qu'il va aussitôt atteindre du même coup, et alors:

« Bon discours, bonne chance! »

s'exclame la *République Française* en tête du déliant article qu'elle consacre à cette nouvelle aggravation des célèbres tarifs soi disant « intangibles », de son directeur politique.

Il y a eu, en effet, un excellent discours de prononcé dans la séance de Jeudi, c'est celui par lequel M. Charles Roux, en un langage d'une netteté et d'une loyauté parfaites, a démontré aux plus aveugles que le protectionnisme intransigeant conduisait fatalement la France à l'isolement économique et à la ruine commerciale, supplantée qu'elle sera par ses concurrents sur tous les marchés du monde. Il y a eu une excellente réplique du même député de Marseille à M. Méline qui, après avoir cru démonter son adversaire, s'est vu réduit au silence par cette réplique même.

Quant à la séance même, elle a donné les meilleurs résultats qu'on peut espérer d'une Chambre qui subit encore l'hypnotisme dont M. Méline, par le moyen de chiffres à son usage et d'arguments fallacieux, a exercé sur elle les coupables manœuvres.

Le premier de ces bons résultats est sans contredit la rentrée de M. Lourties dans le giron de la sainte église protectionniste, d'où il avait esquissé une fausse sortie, et rien n'est meilleur pour la sécurité d'une cause, de ne pas avoir à se mêler sans cesse de nouveaux adhérents dont la sincérité est suspecte.

Pour le second, il a plus de valeur encore que le premier. Cette discussion a si bien montré, en effet, M. Méline sous le jour d'un homme néfaste aux pauvres gens dans leur lutte pour l'existence, que la majorité sur laquelle il avait fondé sa puissance, s'en est fort émiettée. Alors que c'est par des majorités de 200 à 250 voix en moyenne qu'il imposait autrefois à la Chambre ses exagérations économiques, avant hier, lorsqu'il s'est agi pour la chambre de de choisir entre le texte de l'article de

M. Méline et l'amendement de M. Charles Roux, c'est seulement par 250 voix contre 211, autrement dit par 39 voix de majorité que M. Méline est parvenu à garder ses positions.

De même que lors de la discussion du projet de loi sur les droits protecteurs des blés, MM. les députés Siegfried et Lesage prouvèrent que les propriétaires de moins de 10 à 12 hectares de terre n'avaient aucun intérêt à voir élever le prix du blé, et que ce droit serait une nouvelle cause d'aggravation de la misère des travailleurs, M. Charles Roux s'est appliqué à faire ressortir que le vin de raisins secs étant devenu dans une grande partie de la France, la boisson ordinaire des familles pauvres, l'établissement d'un nouveau droit aurait inévitablement pour effet de priver ces familles ouvrières d'une boisson saine et de favoriser l'alcoolisme chez l'ouvrier qui irait se consoler au cabaret en voyant sa famille condamnée à boire de l'eau.

Une majorité de 39 voix a prohibé les raisins secs. A bientôt le tour des sucres!

Dupeurs et dupés

Notre confrère du *Seine-et-Marne*, établissant un rapprochement entre le coulisier Jean et le financier Caron de Meaux, se livre aux réflexions suivantes :

Vous avez entendu parler de Jean, ce coulisier originaire de notre ville, qui a disparu ces jours derniers en laissant un passif considérable.

Jean est bien connu à Meaux. Il a fait ses études à notre collège et ses camarades de classe se souviennent certainement de lui.

Ce coulisier a fait beaucoup de du-

pés parmi les gens riches. Quelques-unes de ces dupes habitent le département de Seine-et-Marne.

Jean était pourtant un homme bien pensant et, comme M. Caron, le receveur de rentes qui est en ce moment sous les verrous, il suivait avec assiduité les offices religieux.

Je ne veux pas dire par là qu'on ne rencontre des gredins que parmi les catholiques pratiquants. Ce serait une contre-partie des attaques de M. Drumont contre les juifs aussi injuste que ces attaques.

Comme je ne suis ni catholique pratiquant ni juif, je peux discuter sans passion, et je ne tirerai pas d'un fait isolé des conclusions générales.

Je constate simplement que les deux financiers malhonnêtes dont je m'occupe étaient des sentiments religieux.

Je sais qu'il y a des fripons dans toutes les classes de la société, chez les riches, comme chez les pauvres, chez les juifs, les mahométans, comme chez les catholiques. Mais on peut remarquer que la plupart affectent, avec ostentation, des sentiments qu'ils n'ont pas. Et, cela dans le but de duper leurs coreligionnaires qui les croient sincères. C'est le cas de Jean et de Caron.

Il est malheureusement trop vrai que des individus sans scrupules ont souvent exploité indignement la crédulité de personnalités bien pensantes et trouvé le chemin de la fortune en affectant devant elles des convictions religieuses exagérées, de même qu'en politique, on a vu parvenir aux honneurs, des gens dont tout le mérite personnel consistait à savoir proclamer à propos, et avec éclat, leur attachement à la forme gouvernementale et leur dévouement à la démocratie. Mais nous nous permettrons de faire remarquer à notre honorable confrère que ces procédés hypocrites sont au-

jourd'hui percés à jour et que, à part quelques naïfs qui s'y laissent encore prendre, le public en général ne croit pas plus à la vertu de ces Pharisieus modernes qu'à la sincérité de ces patriotes de contrebande qui ne cherchent qu'à surprendre et à exploiter sa bonne foi.

Pensées et Maximes

La patience est un arbre dont la racine est amère et dont les fruits sont très doux.

Le sort peut nous ravir nos biens, mais il ne doit pas abattre notre courage.

Le désordre a trois inconvénients: l'ennui, l'impatience, la perte du temps.

Les sots sont toujours prêts à se fâcher et à croire qu'on se moque d'eux et qu'on les méprise.

Les grands cœurs sont les grands éducateurs.

Il n'y a que les pédants qui évitent la familiarité; ils ont leurs raisons pour cela.

C'est être véritablement honnête homme que de vouloir être exposé à la vue des honnêtes gens.



Mme Marie, un cordon bleu des plus distingués, a gagné un piano dans une loterie. Elle en est fort embarrassée.

— Je ne peux pourtant pas le mettre dans ma cuisine, réfléchit-elle.

— Pourquoi pas ? lui répond philosophiquement son maître ; ça vous servira toujours quand vous ferez danser l'anse du panier !



L. ÉTHIS

HORLOGER, BIJOUTIER
à DAMMARTIN, (S-&-M)
81, Grande Rue, 81

Montres en or et argent — Pendules
Bijoux — Orfèvrerie — Dorure et réar-
genture.

Pièces de précision — Remontage
des pendules à l'année.

Réparations garanties

PRIX MODÉRÉS

La maison se recommande pour les
soins apportés aux pièces qui lui sont
confiées.

Achat d'Or et d'Argent

On peut aussi s'adresser à Saint-Mard chez
Madame Veuve Ethis

A. BRUYET

Métreur en Bâtiments

108, Grande rue, 108

à DAMMARTIN, (Seine-et-Marne).

TRAVAIL SOIGNÉ — ACTIVITÉ

AVIS

M. BROUAYE-DONY, fabri-
cant de corderie à CREPY-EX-
VALOIS, prévient sa clientèle qu'il a éta-
bli un dépôt chez M. VÉRON, 59 Grande
rue à Dammartin, où Messieurs les cul-
tivateurs pourront se procurer : *Traits,*
Cables et Longes en tous genres.

Imprimerie E. LEMARIÉ, à Dammartin

BILLETS DE DÉCÈS

en deux heures

TRAVAUX URGENTS

Affiches — Prospectus

Avis divers

Billets de mariages

ÉT DE NAISSANCES

MENUS

CHAPELLERIE, MODÈS ET LINGERIE

Ancienne Maison LORON

MORIN-DUPONT, Successeur

Grand choix de coiffures en tous gen-
res, pour hommes, dames, etc., à des
prix très modérés. On refait à neuf les
bonnets noirs et blancs.

Vincent BERTHAULT et FILS

HORTICULTEURS à Saint-Mard

Lauréats de concours spéciaux à la
Société Centrale d'Horticulture de
France et du département de la Seine;
1^{er} et 2^e prix aux expositions de Paris et
à l'exposition universelle de 1889. —
Nombreuses récompenses ou médail-
les, or, vermeil et argent.

*Culture spéciale de graines, fleurs; légu-
mes et racines fourragères.*

Vente de graines

Près de l'église de SAINT-MARD.

Étude de M. OPOIX, notaire à Rozoy-en-France

(Seine-et-Marne)

DOMAINE DE LUMIGNY

A LOUER

pour entrer en jouissance le 1^{er} Mars 1895

La ferme de la Ville du bois, située
communes de Lumigny et Nesles com-
prenant :

1^o Bâtiments d'habitation et d'ex-
ploitation; 2^o 100 hectares environ
de terres et prés, à proximité des
gares de Fontenay et Marles et des
marchés de Coulommiers et Nangis.

S'adresser : à M. Bot, régisseur du domaine au
château de Lumigny et à M. Opoix, notaire.

TERRES A LOUER

Sises sur Juilly, Nantouillet et Thieux.

S'adresser à Mme Vve Læhr, à
Juilly et à M. Læhr, instituteur au
Plessis-aux-Bois.

Directeur-Gérant : E. LEMARIÉ

Imo. E. Lemarié Dammartin